

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
BDR

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
AFFERENTS AU CONSEIL  
MUNICIPAL : **29**  
EN EXERCICE : **29**  
ONT PRIS PART A LA  
DELIBERATION : **29**

Date de la convocation :  
30 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE  
DE CUGES-LES-PINS

**Séance du 5 juin 2026**

**Délibération n°2026-049**

L'an deux mil vingt-six et le 5 juin,

à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages et du Conseil municipal, sous la présidence de Bernard Destrost, Maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les adjoints : France Leroy (1<sup>ère</sup> adjointe), Alain Ramel (4<sup>ème</sup> adjoint), Fanny Saison (5<sup>ème</sup> adjointe), Jean-Christophe Landreau (6<sup>ème</sup> adjoint), Laëtitia Louis (7<sup>ème</sup> adjointe), Philippe Baudoin (8<sup>ème</sup> adjoint).

Et de mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Jean-Louis Lecroisey, Patrick Wilson, Pierre Bayle, Thierry Herbera, François Candotti, Patrick Bernard, Sylvie Nicolai, Nathalie Deranville, Caroline Espitalier, Fabienne Hugon, Lucile Pecqueux, Delphine Lidove, Franck Ojeda, Floriane Jourdan, Jean-Henri Lesage, Laëtitia Santini et Cécile Angélini.

Frédéric Adragna a donné procuration à Nathalie Deranville, Corinne Mozolenski à Bernard Destrost, Jacques Grifo à Franck Ojeda, Marie-José Kéledjian à France Leroy et Eric Remen à Laetitia Santini.

Floriane Jourdan est désignée secrétaire de séance.



**Objet : DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Exercice 2024**

La métropole Aix-Marseille-Provence a transmis le 5 janvier 2026, pour l'exercice 2024, son rapport d'activités. Ce rapport a été approuvé en séance du Conseil métropolitain le 8 octobre dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la

Accusé de réception en préfecture  
013-211300306-20260605-2026-049-DE  
Date de réception préfecture : 07/06/2026

Métropole au titre de l'exercice 2024 est à présenter à l'Assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est joint à la présente délibération, il a également été mis en ligne sur le site de la commune.

Le Conseil municipal,

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire, rapporteur, par **25 voix pour** (*Bernard Destrost, France Leroy, Frédéric Adragna, Corinne Mozolenski, Alain Ramel, Fanny Saison, Jean-Christophe Landreau, Laëtitia Louis, Philippe Baudoin, Jean-Louis Lecroisey, Patrick Wilson, Pierre Bayle, Marie-José Kéledjian, Jacques Grifo, Thierry Herbera, François Candotti, Patrick Bernard, Sylvie Nicolai, Nathalie Deranville, Fabienne Hugon, Caroline Espitalier, Lucile Pecqueux, Delphine Lidove, Franck Ojeda, Floriane Jourdan*) et **4 abstentions** (*Jean-Henri Lesage, Eric Remen, Laetitia Santini, et Cécile Angélini*) :

**Article unique** : prend acte du Rapport d'activités de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture  
le...07/06/2026.....  
et publication ou notification  
du...07/06/2026.....



Le maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Destrost'.

Bernard Destrost

La secrétaire de séance,

Floriane Jourdan